



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représenté

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Absents excusés

M. Ludovic VALETTE, Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Bilan des acquisitions et cession 2023

Vu l'article L.2241-1 du Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers ;

Vu le bilan 2023 , ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, les modalités d'entrées et de sorties des biens du patrimoine de la commune, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou concessionnaire ;

Considérant que ce document administratif sera annexé au compte administratif de la Commune ;

Le Conseil municipal sera invité à approuver ce bilan :

- Cession(s) immobilière(s) pour un total de 95 485,00 €
 - ❖ Un immeuble, situé avenue de la Gare, à la société AMG LOCATION pour 60 000 € (Parcelles B 2166 pour 801 m²)
 - ❖ Un immeuble (29 rue de la Chaussée) à la société SCI LEFEBVRE DAMBRINE pour 30 000 € (Parcelles B 2096 et B 2098 pour 259 m²)
 - ❖ Un terrain nu, situé au lieu-dit « Les Parts » à [RGPD : Donnée privée occultée] pour 5 485 € (Parcelle C 490 pour 5032 m²)

- Acquisition(s) immobilière(s) : Sans objet
- Échange(s) immobilier(s) pour un total de 7 525,00 €
 - ❖ Entre les parcelles D 759 et 760, situées chemin des Biselles (650 m²) d'une valeur de 4 000 €, initialement propriété de la commune et la parcelle B 506, sise lieu-dit « Le Petit Marais » (2155 m²) appartenant à [RGPD : Donnée privée occultée] contre versement d'une soulte par la commune s'élevant) 7 525 €
- Prémption(s) pour un total de 152 454,84 €
 - ❖ Un immeuble à [RGPD : Donnée privée occultée] pour 152 454,84 € au 16 rue Fily (Parcelles D 77 et D 78 pour 2 095 m²)
- Création ou suppression de servitude(s) : Sans objet.

Invité à délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** le bilan tel que ci-avant dressé.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 04/04/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 04/04/2024
--